

ennemi, qui, dans les conditions de la paix, bien loin d'abuser de ses prospérités, n'a pas même usé de tous ses droits que l'*uti possidetis* & que le Mémoire de Paris du 26. Mars lui donnent; qui, de plus, propose qu'après la confection de la paix des deux Couronnes, il leur soit libre, par rapport à la querelle de la Silésie, de remplir envers leurs Alliés les engagements respectifs que chaque Couronne a contractés. C'est donc, Monsieur, à l'Europe à juger si c'est-là la Cour qui dévoile son opposition à la paix, ou bien si c'est celle qui, après tant de variations & de lenteur de sa part, continué d'insister arbitrairement sur des objets en Amérique que l'*uti possidetis* nous a acquis, & lesquels porteroient directement atteinte aux droits essentiels de nos conquêtes du Canada & de ses dépendances dans le golfe de Saint Laurent; qui en Allemagne refuse non-seulement de restituer ses conquêtes, faites sur l'Allié du Roi, en justes compensations des restitutions importantes que Sa Majesté a bien voulu faciliter à la France, mais prétend même imposer au Roi la loi de ne pas remplir les engagements de sa Couronne envers Sa Maj. Prussienne; qui de plus, non content de mettre tant d'obstacles invincibles à la paix, n'a pas répugné d'interposer de nouvelles entraves à un bien si précieux, pour lequel les Nations soupirent, en y mêlant après coup des choses aussi étrangères à la présente négociation des deux Couronnes, que le sont les discussions entre la Grande-Bretagne & l'Espagne.

Telle étant, Monsieur, la conduite des deux Cours; le Roi voit avec regret la paix tant désirée s'éloigner, & qu'on paroisse vouloir dans ce moment la commettre encore au sort incertain d'événemens ultérieurs.

Si c'est-là l'intention de la France, Sa Majesté se repose sur la même Providence, qui n'a cessé de bénir la justice de ses armes & la pureté de ses intentions pour la paix, que le cours des événemens opérant peut-être ce que la modération du Roi a tenté en vain, ramenera la Cour de France à des dispositions plus heureuses.

Cependant, Monsieur, quoiqu'il ne me soit pas permis de conférer avec vous sur l'*Ultimatum* de votre